

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du seize mars deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Jean-Paul XATARD, Maire.

**Présents :** Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Louis REYNAUD, Laure HAILLET DE LONGPRE, Jean LONGEOT, Cynthia BRIZARD, Camille YVOREL-QUINCARD, Rajae DAHMANI, Thibault RASPAIL, Michel VALLET, Stéphanie NICOLAS-TESTARD, Ludovic DUBOST, Mallory ALLIGIER, Erwin TAUBER.

**Absent(s) excusé(s) :** Frédéric ROLLET (*donne procuration à C. Brizard*), Robert ARNAUD, Laurence JOLY (*donne procuration à B. Breton-Gente*).

**Secrétaire de séance :** Rajae DAHMANI

### N°1 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 (DCM210322-01)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2020**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur municipal. Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les comptes de gestion pour l'année 2020 dressés par la Receveuse Municipale, présentés à la Chambre Régionale des comptes faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

	<b>Budget Général</b>	<b>Budget Zac Tourache</b>
Fonctionnement	+ 549 934,84€	+ 0,17€
Investissement	+ 432 607,24€	0€
<b>Clôture 2020</b>	<b>+ 982 542,08€</b>	<b>+ 0,17€</b>

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	14 129,45		418 477,79		432 607,24
Fonctionnement	375 711,32		174 223,52		549 934,84
TOTAL I	389 840,77		592 701,31		982 542,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
44200-GRANE AMENAGT QUARTIER T					
Investissement	1,09		-1,09		
Fonctionnement	0,65		-0,48		0,17
Sous-Total	1,74		-1,57		0,17
TOTAL II	1,74		-1,57		0,17

- **DÉCLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par la Releveuse municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## N°2 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (DCM210322-02)

*Monsieur Marc Estrangin, Adjoint aux finances, est élu par l'assemblée pour présider le vote des comptes administratifs. Monsieur le Maire quitte la séance au moment des votes.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal, dressé par Monsieur le Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°: donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal ; lequel peut se résumer ainsi :

Commune de						
GRANE		COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GÉNÉRAL				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		375 711,32 €		14 129,45 €		
Opérations de l'exercice	1 303 048,36 €	1 477 271,88 €	298 131,12 €	716 608,91 €	1 601 179,48 €	2 193 880,79 €
Part affectée à l'investissement						
<b>TOTAUX</b>	<b>1 303 048,36 €</b>	<b>1 852 983,20 €</b>	<b>298 131,12 €</b>	<b>730 738,36 €</b>	<b>1 601 179,48 €</b>	<b>2 583 721,56 €</b>
Résultats de clôture		549 934,84 €		432 607,24 €		982 542,08 €
Besoin de financement (inv)			0,00 €	au D001		
Excédent de financement			432 607,24 €	au R001		
Restes à réaliser			17 479,59 €			
Besoin de financement			17 479,59 €			
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement( inv)			415 127,65 €	au Compte R001 inv		
2/ Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			0,00 €	au Compte 1068 Investissement		
			549 934,84 €	au Compte 002 excédent de fonctionnement reporté		

2° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Hors de la présence de Mr Jean-Paul XATARD, Maire, le Conseil municipal, et à l'unanimité:*

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la ZAC, dressé par Monsieur le Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°: donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal ; lequel peut se résumer ainsi :

Commune de							
Grâne		COMPTE ADMINISTRATIF 2020				BUDGET ZAC TOURACHE	
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
Résultats reportés		0,65 €		1,09 €			
Opérations de l'exercice	593 638,04 €	593 637,56 €	591 639,13 €	591 638,04 €	1 185 277,17 €	1 185 275,60 €	
<b>TOTAUX</b>	593 638,04 €	593 638,21 €	591 639,13 €	591 639,13 €	1 185 277,17 €	1 185 277,34 €	
Résultats de clôture		0,17 €		0,00 €		0,17 €	
Besoin de financement (D001)							
Excédent de financement (R001)				au R001			
Restes à réaliser							
Besoin de financement							
Excédent de financement des restes à réaliser							
Besoin total de financement				D001			
Excédent total de financement							
2/ Considérant le déficit de fonctionnement, décide d'affecter la somme de				au Compte 1068 Investissement			
				au Compte 002 excédent de fonctionnement reporté			

Les 17 centimes sont reversés au budget général 2021

2° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de la Tourache de l'exercice 2020.

### N°03 AFFECTATION DES RESULTATS (DCM210322-03)

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Estrangin, Adjoint aux finances qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats du compte administratif général 2020, faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 549 934,84€ et un excédent d'investissement cumulé de 432 607,24€, ce qui représente un **excédent global de clôture de + 982 542,08€**.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2020 du budget principal comme suit :

⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ligne budgétaire 001- résultat d'investissement reporté: + 432 607,24€

⇒ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Ligne budgétaire 002 - résultat de fonctionnement reporté : + 549 934,84€

### N°04 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021 (DCM210322-04)

À compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation qui disparaît. En compensation, les communes percevront la part départementale sur la taxe du foncier bâti.

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, et considérant que les bases d'imposition prévisionnelle de 2021 ne sont pas encore arrivées auprès des services administratifs de la mairie,

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités,

	Bases d'imposition réelles 2020	Taux 2020 votés par la commune	Produit versé en 2020
<del>Taxe d'habitation</del>	2 453 724	<del>10,95%</del>	<del>268 682 €</del>
Foncier bâti part communale	2 136 109	13,76%	295 801 €
Foncier bâti part départementale	2 030 272	15,51%	312 207 €
Foncier non bâti	107 022	47,39%	50 718 €

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité:*

- **DIT** que le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 13,76% + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51% : soit (13,76 + 15.51)%

- **DIT** que les taux votés pour 2021 pour la commune de Grâne sont les suivants:

TFPB: (13,76 + 15.51)%

TFPNB: 47,39%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **PRECISE** que la somme prévisionnelle des impôts locaux perçus par la commune au titre de l'année 2021 s'élève donc à 658 726€.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état fiscal correspondant.

## N°05 VOTE DU BUDGET GENERAL 2021(DCM210322-05)

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Estrangin, Adjoint aux finances, qui présente au conseil municipal les travaux et projections réalisés pour monter la maquette budgétaire 2021. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances des 11 janvier et 15 mars 2021, comme suit et proposé au conseil municipal du débat d'orientations budgétaires du 1<sup>er</sup> mars 2021:

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 943 276,35€	1 943 276,35€
<b>Section d'investissement</b>	1 399 276,35€	1 399 276,35€

Vu la commission des finances des 11 janvier et 15 mars 2021,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité:*

- **APPROUVE** le budget primitif principal 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 943 276,35€	1 943 276,35€
<b>Section d'investissement</b>	1 399 276,35€	1 399 276,35€
<i>Avec restes à réaliser en dép.</i>		

**N°06 SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS (DCM210322-06)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice Breton-Gente, Adjointe en charge de la vie associative qui expose. Les dossiers de demandes de subventions des associations ont été étudiés en commission, et sur lesquels il convient désormais de délibérer. Les conseillers municipaux membres du conseil d'administration d'une association ne prendront pas part au vote concernant ladite association. Depuis 2015, la commune n'attribue plus de subventions aux associations extérieures.

Les aides de la commune ne sont pas systématiques et peuvent prendre plusieurs formes :

- une aide au démarrage
- une aide sur projet spécifique, organisé sur la commune, proposant une animation de la vie locale
- une aide aux associations qui portent des actions assimilées à une délégation de service public ou qui ont conventionné avec la commune et/ou le département.

D'autre part, depuis 2019, une subvention au titre du développement de la vie locale, peut -être reversée aux associations qui en font la demande, et qui remplissent les critères définis par convention avec la CCVD. En effet, cette subvention est financée par la taxe de séjour, désormais perçue par l'intercommunalité.

Madame Breton-Gente présente les aides que propose d'accorder la commission « vie associative ». Le conseil est sollicité pour entériner les propositions, en subvention classique, ou en subvention « vie locale ».

<b>Association</b>	<b>Montant subvention 2021</b>	<b>Observations</b>	<b>Conseillers membres d'un conseil d'administration ne prenant pas part au vote</b>
A.D.M.R.	650€	Aide aux devoirs	-
A.P.E.L. Notre Dame	725€	Atelier de 10 séances éducation émotionnelle	-
ASG Rugby	4.000€ + 1.000€	Subv fonctionnement  Soutien année 2020	T. Raspail
Bois de la Dame	250€	Subv fonctionnement	-
Ecole de Musique des Ramières	4.500€	Convention tripartite	-
Médiathèque	3.986€	<i>2€ par habitant convention départementale 1<sup>er</sup> versement à 2.000€ en attendant la signature de la nouvelle convention.</i>	-
Les Arts Déclinés	500€	Festival juin 2021	-
<b>Total subvention fonctionnement</b>	<b>15.611€</b>		

Association	Montant subvention vie locale 2021	Observations	Conseillers membres d'un conseil d'administration ne prenant pas part au vote
AGAP Vendredis du Temple	500€	Communication des concerts	M. Estrangin
Grâne Initiatives	3 500€	200€ par animation	-
Les Arts Déclinés	780€	Festival juin 2021 : communication	-
<b>Total subvention vie locale</b>	<b>4.780€</b>		

Mesdames Yvore-Quincard, Brizard, et Dahamni regrettent que les critères d'attribution manquent de clarté et demandent à ce qu'ils soient remis à plat pour les prochaines attributions. Mme Breton-Gente en prend acte.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 14 voix pour et 4 abstentions :*

- **DECIDE** d'allouer les subventions à hauteur des tableaux présentés : 15 611€ au titre des subventions de fonctionnement, et 4 780€ au titre des subventions animations vie locale, soit **20 391€** de subventions aux associations pour l'année 2021.
- **CHARGE** Mme Breton-Gente, Adjointe déléguée, d'en informer les présidents d'associations concernées.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 à l'article 6574.

## **N°07 CONFIRMATION CLOTURE BUDGET ANNEXE DE LA TOURACHE SUITE AU VOTE DU COMPTE DE GESTION (DCM210322-07)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Estrangin, Adjoint aux finances qui rappelle qu'une délibération a déjà été prise à ce sujet en janvier, et qu'il convient de reprendre les comptes arrêtés du compte administratif et du compte de gestion 2020 pour entériner cette décision.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :*

- **CONFIRME** que le budget annexe de la Zac de la Tourache, numéro siret 21260144700056, est clos depuis le 31/12/2020, toutes les opérations comptables liées à ce projet étant achevées, et les écritures des comptes administratifs et de gestion étant concordantes.
- **PRECISE** qu'au vu du résultat de clôture 2020 du budget annexe la tourache, 0,17€ sont reversés au budget principal 2021.

## **N°8 CONVENTION DEPLOIEMENT CABLE FIBRE OPTIQUE (DCM210322-08)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de conventionnement entre la commune et le Syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour autoriser le syndicat à positionner une installation permettant le déploiement de la fibre optique sur le bâtiment de la mairie. Il s'agit d'un boîtier de raccordement fibre à positionner sur le mur du bâtiment mairie donnant sur la rue du fossé, et qui permettra de brancher diverses propriétés au réseau de la fibre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat A.D.N., portant sur le déploiement d'un câble de fibre optique en façade de l'immeuble de la mairie, cadastrée AI 0174.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de renvoyer les documents nécessaires à la présente convention.

## **N°07 SOLLICITATION SUBVENTION PLAN RELANCE NUMERIQUE DES ECOLES (DCM210322-09)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, la subvention de l'État couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, 70% de la dépense ;
- Pour les services et ressources numériques, 50% de la dépense.

Le coût estimé pour l'école s'élève à 18 632€ TTC avec l'achat de 25 tablettes numériques, 1 enregistreur, 5 ordinateurs portables, et 3 vidéoprojecteurs interactifs, ainsi que la souscription à un abonnement spécifique pour l'école numérique. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 5 718€ TTC, soit 12 914€ de subvention.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :*

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projets pour un socle numérique à l'école publique de l'espérance pour une dépense de 18 632 TTC.

- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'appel à projet socle numérique dans les écoles du plan de relance nationale d'un montant de 12 914€

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif aux présentes.

## N°08 SOLLICITATION SUBVENTION BONUS RELANCE- AMENAGEMENT DES BATIMENTS PUBLICS (DCM210322-10)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Bonus Relance porté par la Région Auvergne Rhone-Alpes, concernant le projet d'isolation des combles de l'hôtel de ville. Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet	
Nature des dépenses	Montant HT
Isolation combles par soufflage de ouate de cellulose	4 517 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>4 517 €</b>

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Bonus Relance à hauteur de 50% pour l'isolation des combles de la mairie, d'un montant total de **2 258€**.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'envoyer un dossier aux services régionaux concernés.

## N°09 NOMINATION D'UN REFERENT SENTIER DE RANDONNEE AUPRES DE LA CCVD (DCM210322-11)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la communauté de communes, informant les communes de sa démarche de conventionnement avec les propriétaires privés concernés par des itinéraires de randonnée traversant leurs propriétés. Afin de poursuivre la structuration du réseau d'itinéraires de randonnées, une mission de diagnostic des sentiers a été confiée à un cabinet (Géodrôme), ce qui permettra à terme, de renforcer les actions de promotion à l'échelle de la vallée de la Drôme avec les Offices de tourisme.

Afin de faire le lien entre cette mission et les communes, la CCVD suggère que les communes choisissent au sein de chaque conseil, un(e) « référent(e) sentier ».

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **NOMME** Monsieur Erwin TAUBER, référent sentier de la commune auprès de la CCVD

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal le 19 avril 2021

SEANCE LEVÉE à 21h30